

Compte rendu de la réunion du Conseil de l'école doctorale - 104 Sciences de la Matière, du Rayonnement et de l'Environnement (SMRE) du vendredi 30 juin à 14h00

Etaient présents :

Membres du Conseil

- Mme Céline Toubin
- M. Nicolas Tribovillard
- M. Vincent Phalip
- M. Xavier Vekemans
- **Mme Justine Criquet**
- M. Jean-François Paul
- Mme Sylvie Daviero
- Mme Sophie Duquesne
- Mme Hélène Sélosse
- Mme Véronique Riffault
- M. Sébastien Legendre
- M. Frédéric Parol
- M. Christophe Van Brussel

Etaient excusés :

Membres du Conseil

- M. Patrick Cordier
- Mme Fayida Ali Said
- M. Allane Belurier
- M. Thierry Elias
- M. Maxence Mendès
- M. Michel Millares

- Mme Chloé Molines
- M. Philippe Lesueur
- M. Alexis lung

Membres invités

- M. Florian Jildas Teuffo
- Mme Pauline Salaun
- M. Kamal Lmimouni
- M. Yann Pennec
- M. Jean-Paul Cornard
- Mme Betty Figula
- M. Marius Pascaud

Membres invités

- M. Philippe Pernod
- Mme Isabelle Fournier
- Mme Claire Bugner
- M. Marc Lefranc

Les secrétaires de séance sont Betty Figula et Christophe Van Brussel.

Le Conseil débute à 14h10. Frédéric Parol (FP) explique qu'il avait convoqué les DED à 13h30 pour une pré-réunion qui s'est un peu décalée. FP remercie Polytech Lille qui reçoit aujourd'hui le Conseil de l'ED SMRE et Vincent Phalip pour avoir organisé l'accueil.

A l'aide d'un diaporama (PP), FP ouvre la réunion en présentant l'ordre du jour :

- Résultats de la sélection des candidatures en thèse de doctorat pour 2023-2024
 - 1. Critères de sélection de l'ED
 - 2. Financements de thèse pour l'ED
 - 3. Synthèse des lauréats par domaine-laboratoire
- Points divers

Puis, il présente la composition des membres du conseil de l'ED SMRE au 30 juin 2023 en l'associant à un tour de table pour la présentation des membres présents. Il introduit Justine Criquet, nouvelle DED pour les laboratoires LASIRE, PC2A et CERI-EE, qui prend la suite de Jean-Paul Cornard que FP remercie pour sa forte implication dans la vie de l'ED depuis de nombreuses années. Les nouveaux représentants des doctorants et/ou leurs suppléants élus en mars dernier sont également présents à leur premier conseil.

Résultats de la sélection des candidatures en thèse pour 2023-2024

Critères de sélection de l'ED : (voir PP pages 4 et 5)

FP rappelle la méthode et les critères de sélection de l'ED. Il évoque notamment ce principe fondamental qui est qu'en aucun cas l'ED ne remet en cause la politique scientifique (classement des sujets) des unités de recherche.

Financements de thèse pour l'ED : (voir PP pages 6 à 13)

En ce qui concerne les allocations régionales, FP fait un retour sur les sujets qui sont présélectionnés en liste principale (P ou Psi) ou en liste secondaire (S) par la Région HdF:







- 26 sujets pour ULille et le CNRS
- 6 sujets pour les autres organismes (IMT NE, Centrale Lille, INRAe, FULP)

La liste secondaire (sujets classés S) est prévue et sera utilisée en cas d'absence de candidature ou de cofinancement de sujets de la liste principale.

En résumé pour le périmètre de l'ED SMRE, on comptabilise 22 co-financements possibles en P ou Psi : 13 P ; 9 Psi ; 10 S.

La répartition par établissements est la suivante :

ULille: 13 - CNRS: 4 CLI: 2 - IMT: 2 INRAe: 1

En ce qui concerne les allocations labellisées U Lille :

- 1 au titre de l'accompagnement des Chaires Professeur Junior
- 2.5 au titre de l'accompagnement des Graduate Programmes
- 1 au titre de l'accompagnement à l'internationalisation, les LAI ou les Equipex

Suite à l'adoption en Conseil scientifique ULille, la répartition des allocations blanches pour SMRE est de 14.5.

FP donne des informations complémentaires : il y a beaucoup moins d'allocations blanches distribuées par U Lille à cause de la revalorisation du salaire des contrats doctoraux. ULille a « perdu » 10 allocations blanches à distribuer aux EDs (hors allocations labellisées et allocations des GP).

Suite à des interrogations d'élus lors du CS de ULille du 2 mars un groupe de travail a été mis en place pour rediscuter des clés de répartition des allocations blanches (actuellement basé sur le nombre d'HDR et la moyenne des soutenances des 3 dernières années). La 1ère réunion a été organisée le vendredi 30 juin matin.

Enfin, ULille dispose de 7 allocations blanches supplémentaires dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche. 70% sont priorisées pour les « Sciences humaines » : 3 en SHS ; 1,5 en SJPG ; 1,5 en SESAM. Il reste donc 1 allocation (2 x 0,5) en réserve pour les ED en ST.

FP informe aussi le Conseil que Centrale Lille propose de soutenir 2 x 0,5 allocations fléchées pour des sujets de ses unités (UCCS et UMET).

Synthèse des lauréats par domaine-laboratoire : (pages 15 à 31)

FP reprend la synthèse par domaine et par laboratoire et les candidatures sélectionnées.

Au final, pour 2023-2024, suite à la réunion du 1er juin, 62 nouvelles thèses (hors fil de l'eau) devraient débuter dont 8 cotutelles.

En ce qui concerne le ratio Femme/Homme : 32/30 et le ratio doctorants étrangers : 28/62 (44%)

Ont été distribués :

Allocations ULille: 14,5 + 2 labellisées

GP SCP: 1,5 GP IKS: 1

Allocations CLI: 2 x 0,5

Pour 2023, la répartition par unité de recherche est ainsi faite :

EcoEvoPaléo: 6

LGCgE: 1 LOG: 4 PC2A: 3 LOA: 2 LASIRe: 7

PhLAM: 8

UCCS:9 MSAP: 1 CERI MP: 2 BioEcoAgro: 6

Points divers

Financement des doctorant.es

FP rappelle que :

- Le salaire brut des doctorant.es en contrat doctoral va connaître une évolution chaque année et elle concernera tous les contrats en cours (publication de l'arrêté du 28/12/2022)
- La mesure votée en Conseil de l'ED du 15/06/2021, pour les doctorants boursiers, le seuil minimal augmentera de 100 euros jusqu'en 2024 afin de rapprocher les salaires des doctorant.es de celui du Contrat Doctoral

Vincent Phalip (VP) demande si à l'avenir l'enveloppe « nombre d'allocations » qui a baissé à cause des revalorisations de salaire va être compensée par le MESR?







Allocations Région: (22+1) x 0,5 (29 en

Financements sur ressources propre: 30,5

2022)

Bourses Eiffel: 2

CERIEE: 3

UMET: 10

Hélène Selosse (HS) répond que ces revalorisations ne sont pas compensées par le MESR

> Candidature en thèse au fil de l'eau

FP propose d'évaluer les candidatures au fil de l'eau (environ 40/an) lors des commissions pédagogiques tous les deux mois. En effet, actuellement la majorité des candidatures sont évaluées lors de la commission de sélection qui se réunit début juin alors que les autres qui arrivent au fil de l'eau ne sont pas examinées suivant la même procédure. La méthode de traitement de ces candidatures est différente.

Jean-François Paul (JFP) met en avant un potentiel problème pour les visas ou autorisation à obtenir pour les laboratoires en ZRR.

Yann Pennec (YP) explique que la procédure est connue pour la demande auprès du FSD, c'est OK normalement avec les nouvelles dispositions type fonctionnaire défense etc.. Les porteurs de projet dans les laboratoires doivent s'y prendre très en amont.

Sébastien Legendre (SL) met en évidence un risque en termes de délai pour les thèses CIFRE (s'il faut 2 mois pour valider au niveau ED + 6 mois pour obtention de la décision de l'ANRT). Les délais risquent d'être plus longs.

FP informe que la procédure sera renseignée sur le site web de l'ED, ainsi que le calendrier des réunions de la commission de sélection. Les collègues des laboratoires seront très rapidement informés par e-mail de la mise en place de cette procédure. En conclusion FP propose de tester cette pratique et d'en faire un bilan dans quelques mois. Il sera possible de faire un retour en arrière si ce principe n'est pas satisfaisant.

La proposition est adoptée par le Conseil.

La campagne des CSI

FP explique que la campagne des Comités de Suivi de thèse Individuels a été lancée fin mai. En ce qui concerne la composition des CSI elle doit être en conformité avec l'arrêté d'août 2022 pour les premières années. La composition peut rester inchangée pour les autres.

VP pensait que ça s'appliquait à tous et pas juste aux premières années ?

FP dit que l'ED ne l'impose pas pour les 2èmes CSI (de manière à maintenir une cohérence sur la composition entre 1er et 2eme CSI) mais on ne déroge pas pour les 1ères années.

La campagne des avenants d'enseignement pour les doctorants en contrat doctoral :

La campagne des avenants d'enseignement à ULille est en cours. La réunion de concertation avec les composantes aura lieu le 13 juillet à 15h, Amphi Maxwell bât. P3.

FP précise que seuls les doctorants contractuels de l'Université de Lille sont invités à prendre part à cette campagne. Les autres devront probablement passer par des vacations.

La charte du doctorat :

La nouvelle charte des thèses (issue du nouvel arrêté) est disponible sur le site de l'ED et intégrée dans ADUM. Christophe Van Brussel (CV) indique que sur ADUM la direction et la co-direction ont également un lien en page d'accueil pour signer de façon dématérialisée, la charte du doctorat.

Une discussion s'engage pour savoir si le co-directeur doit également signer de façon dématérialisée. Cela va engendrer des difficultés pour les co-directeurs des établissements qui ne sont pas sur ADUM et pour les étrangers.

FP reste prudent car la signature dématérialisée n'est pas encore entérinée par les établissements.

> Agenda : (voir PP page 35)

Plusieurs dates sont à retenir :

- 1. Webinaires thématiques ouverts à tous
 - Recrutement le 29 juin 2023 10h
 - Inscriptions administratives le 04 juillet 2023 10h
 - Soutenances le 07 septembre 2023 10h
- 2. Startdoc 2023 / Rentrée doctorale
 - · Jeudi 07 décembre après-midi
- 3. Prochaines dates de réunion de la Commission Pédagogique de l'ED
 - Vendredi 13 octobre 2023 14h







- Vendredi 08 décembre 2023 14h
- 4. Le prochain Conseil de l'ED SMRE
 - Vendredi 15 décembre 2023 14h

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16h55

Professeur Frédéric PAROL







